

La laïcité à l'école : entre droit à l'altérité et devoir d'interculturalité / Dr Danièle Houpert. — Extrait de : Annales de philosophie et des sciences humaines. — N° 21, t. 2 (2005), pp. 219-228.

Titre de couverture : Annales de philosophie et des sciences humaines. — Notes au bas des pages.

I. Laïcité — France. II. Religion et culture — France.

PER L1044 / FP195612P

## **LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE, ENTRE DROIT À L'ALTERITÉ ET DEVOIR D'INTERCULTURALITÉ**

**DR DANIELE HOUPERT**

*Directrice de l'IUFM de Poitou-Charentes - Paris*

La question de la laïcité est d'actualité brûlante en France. Depuis la première affaire des « foulards », en 1989, où un principal de Creil avait refusé l'accès au collège de trois élèves voilées, de très nombreux rebondissements se sont produits autour de la liberté religieuse à l'école, et, au-delà, autour de l'intégration de l'islam dans la société. Une loi votée l'an dernier interdisant le port de tout signe religieux ostentatoire à l'école a soulevé bien des passions, qui, loin d'être éteintes aujourd'hui, ressurgissent ici ou là quand la loi est enfreinte. D'autre part, le centenaire, cette année, de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a replacé la laïcité sous les feux de la rampe.

Certes on ne constate plus de gestes de violence physique comparables à ceux qui ont pu marquer le tournant du XX<sup>ème</sup> siècle : par exemple, en avril 1903, fallait-il vraiment un bataillon et deux escadrons des forces armées pour expulser 23 moines de la congrégation des Chartreux des locaux où ils faisaient alternativement leurs dévotions, du commerce et de l'opposition au gouvernement<sup>1</sup> ? Cependant le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, qui constitue un nouveau

---

1. Jean Baubérot, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Seuil, Paris, 2005.

palier dans la laïcisation, montre la même émotion et la même vivacité dans les débats que le précédent. Ce qui s'explique dans la mesure où il n'y a pas de texte fondateur, pas de doctrine stable. La laïcité est un concept qui s'est construit au fil de l'histoire, qui continue de se construire, qui, aujourd'hui encore, est loin d'être figé.

Dans ce contexte, en tant que responsable d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres, je m'efforcerai de montrer, dans les quelques pages qui suivent, comment le concept de laïcité a évolué en même temps que le système éducatif français ; *comment nous sommes passés d'une laïcité où l'exclusion de Dieu de la sphère scolaire garantissait le droit à la différence à une laïcité où le droit à la différence intègre la présence de Dieu à l'école, ou du moins certaines formes de présence*. S'il est vrai en effet que la laïcité s'est construite en France par opposition aux religions, à un moment où la religion catholique en France ne permettait pas l'expression du droit à la différence, le plus important est qu'elle a développé et développe encore *des valeurs qui constituent des enjeux forts pour notre société*. Il n'est pas surprenant de constater que ces valeurs irriguent ou recoupent la réflexion des penseurs et des décideurs en matière éducative. Indéniablement, *les principes de la laïcité et leur mise en œuvre à l'école sont autant de germes pour l'affirmation d'une altérité conçue non pas comme exclusion mais comme interculturelité*.

### LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE ENCORE EN DEVENIR

L'histoire est longue, qui a mené la France à la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, en 1905. Mais cette étape-là est capitale : c'est elle qui formalise petit à petit mais durablement *l'opposition à une confusion des pouvoirs religieux et civils*. Pendant des siècles, on a vu rangées sous la tutelle de l'Église les diverses fonctions de la vie publique, qu'il s'agisse de l'administration, de l'armée ou de la justice. Cette confusion des pouvoirs n'est du reste pas définitivement abolie dans tous les pays occidentaux : il suffit pour s'en convaincre de constater que le président des États-Unis prête serment sur la Bible et non sur la constitution. En France, le processus a été lent : la Révolution a fait « apparaître pour la première fois dans sa netteté entière l'idée de l'État laïque », mais le clergé catholique n'en a pas moins longtemps encore conservé un droit d'immixtion et de surveillance dans tous les domaines de la vie publique. Un exemple qui fit scandale est la pratique des « fiches », mise en place sous Waldeck Rousseau, où les marques privées de catholicisme favorisaient la carrière des officiers<sup>1</sup>. Le refus de la confusion des pouvoirs est la

1. Jean Baubérot, Op. cit., p. 96.

première étape de la laïcisation. En séparant nettement ce qui est du domaine de la religion et ce qui est du domaine de l'État, la loi de 1905 a sécularisé les institutions et transféré la responsabilité complète des choses civiles à des pouvoirs exclusivement civils. L'Etat ne saurait être mis sous la domination d'une religion et de son église.

On perçoit aisément la proximité de la laïcité avec l'anti-cléricalisme « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », disait fréquemment Gambetta<sup>1</sup>. Si pour lui le cléricalisme concernait principalement l'église catholique et le parti politique qui s'appuyait sur elle, on peut dire, de manière générale, que c'est l'emprise totale d'une église, quelle qu'elle soit, qui est en cause dans la laïcité. C'est pourquoi, par extension, quand il tentait de définir dans son dictionnaire de la pédagogie en 5600 pages ce « néologisme nécessaire » qu'est le mot laïcité dans les années 1880, le pédagogue Ferdinand Buisson y voyait, au-delà de la confusion des pouvoirs, le refus fondamental de « la subordination de toutes les autorités à une autorité unique, la religion »<sup>2</sup>. On mesure la révolution intellectuelle et morale que représente l'idéal laïc à l'école, à une époque où le monopole de la religion catholique commençait à être contrebalancé par d'autres religions et d'autres idéologies. De manière générale, *c'est contre la domination d'un modèle unique de pensée, modèle structuré par des dogmes religieux, que s'est levé l'idéal laïc*. La laïcité se construit comme une valeur de référence, pour la société et pour les individus qui la composent, qu'elle soustrait à toute tutelle extérieure et à qui elle reconnaît la liberté de conscience.

Pour autant, ce n'est pas la foi, ni même la religion en tant que telles, qui sont contestées. Jamais à cette époque n'est nié le sens du sacré comme élément de structuration de la pensée ; quand il est réfléchi, c'est le plus souvent comme témoignage de la nécessité pour l'homme de se situer dans l'univers et trouver des liens entre l'humain et ce qui transcende l'humain<sup>3</sup>. En ce sens, les religions exposent de manière globale et précise un mode de relations de l'humain et du supra-humain et constituent une réponse à l'angoisse existentielle de l'homme. Chaque religion en se donnant comme une doctrine constituée produit un cadre dans lequel l'action humaine prend sens pour les individus qui y adhèrent. Les églises, quant à elles, ne sont pas du même ordre, puisqu'elles représentent une

1. Par exemple, les discours du 4 mai 1877 et du 12 août 1889.

2. F. Buisson, *Dictionnaire de la pédagogie*, article « Laïcité ».

3. Voir Mircea Eliade, *Histoire des croyances et des idées religieuses*, Payot, Paris 1987, p. 71 « Le sacré est un élément de la structuration de la conscience et non un stade dans l'histoire de cette conscience. »

forme d'institutionnalisation de la fonction symbolique et des religions. Assemblées de fidèles autour de spécialistes garants de la pureté de la religion, elles ont tendance, comme tout corps constitué, à se comporter de manière dogmatique et autoritaire, à l'intérieur du cercle des croyants comme à l'extérieur, dans un souci de prosélytisme ou de simple défense de leur doctrine. C'est ce comportement que critique la laïcité, non la religion en elle-même. En conséquence, tout en s'opposant à la suprématie d'une religion, *la laïcité reconnaît toutes les formes de pensée symbolique*, c'est-à-dire toutes les religions – et en ce sens, la loi de 1905 « garantit le libre exercice des cultes » – mais également l'athéisme ; « la République assure la liberté de conscience ».

Cependant, de nos jours encore, et quand bien même elle est inscrite dans la Constitution française, *la laïcité connaît un certain nombre de limites*. La plus importante réside sans doute dans la situation des trois départements d'Alsace et de Moselle. On sait que du fait de leur appartenance à l'Allemagne lors de la promulgation de la loi de 1905, ces départements ont gardé le régime concordataire, en conséquence de quoi, par exemple, le clergé est rémunéré par l'État et l'enseignement religieux est obligatoire à l'école – sauf demande expresse de dérogation. Certains voient une autre limite à la laïcité dans les subventions accordées par l'État aux établissements privés sous contrat, dont on sait qu'ils sont majoritairement religieux. Mais d'autres voient dans cet état de fait le signe d'une véritable laïcité qui reconnaît le droit à la diversité d'opinions, à partir du moment où les règles régissant l'accès au savoir et à l'éducation sont respectées. Moins sujet à polémique, mais cependant très présent, le calendrier civil français garde les traces de la religion catholique puisque la moitié des jours fériés correspond à des fêtes religieuses.

### LES ENJEUX DE LA LAÏCITÉ

Même imparfaite la laïcité est porteuse d'un projet fort, visant la vie intellectuelle, la vie politique et la vie morale. L'enseignant doit connaître ces enjeux, puisque son devoir de fonctionnaire est de les faire vivre.

Le volet intellectuel est la conséquence directe du principe même de laïcité. Refuser toute tutelle sur l'État, c'est *revendiquer la vocation pour les hommes de disposer de la liberté de pensée, d'une liberté à la fois consubstantielle et multiforme*. Chaque individu possède en lui le pouvoir autonome de se déterminer et d'agir en conscience. Montaigne le disait déjà dans son célèbre chapitre sur l' « Institution des enfants ». L'homme ne doit rien « Loger en sa

tête par simple autorité et à crédit »<sup>1</sup> parce qu'il a naturellement en lui la capacité de poser judicieusement les questions qui se présentent à lui et d'y apporter des réponses adaptées. Dès lors, il importe donc de fournir aux hommes, à tous les hommes, les moyens d'avoir une pensée autonome. L'éducation est au cœur même de ce projet intellectuel. A elle de développer la posture intellectuelle de l'homme dans une société laïque : ne rien accepter pour vrai a priori demande une démarche permanente de questionnement pour tenter de dégager le vrai, puisqu'il ne saurait découler d'une quelconque révélation ou idéologie. L'exercice de la raison critique est nécessaire à une telle posture. En héritière de l'Humanisme et des Lumières, la laïcité prétend donner à tous les moyens d'exercer leur raison, mais elle ne saurait se satisfaire jamais d'une opinion ou d'une prise de position. Car si la raison est un outil de progrès important, les limites en sont bien connues. L'esprit laïc remet donc constamment sur le métier ses propres productions, ses propres opinions et c'est sa noblesse même que de considérer qu'aucune pensée n'est jamais assez puissante pour devoir s'imposer définitivement à tous et en tous lieux.

De cette capacité d'autonomie des hommes, découle *un choix politique, celui de la démocratie*. Laïc, l'État est politiquement neutre, il accueille des positions variées, dans le respect dû aux productions de l'esprit humain. En prônant la liberté de pensée, la laïcité reconnaît la pluralité, et donc l'hétérogénéité de la société. Plus que le droit à la différence, qui supposerait une norme à partir de laquelle on pourrait mesurer des différences, la laïcité affirme la diversité des opinions comme un phénomène normal. De sorte que la laïcité, dans son projet politique, est en mesure d'accueillir les diverses religions, comme elle peut accueillir l'athéisme, comme elle peut accueillir les diverses idéologies politiques, sous réserve cependant que chacune de ces différentes conceptions du monde respecte les autres. Tel est le sens de la tolérance, que la laïcité met au nombre de ses valeurs fondamentales. Loin d'être une forme de condescendance à l'égard d'une opinion que l'on estimerait fautive, mais que l'on accepterait avec une pointe de mépris, la tolérance est dialogue, rencontre avec la pensée d'autrui, étape nécessaire vers une construction commune. Politiquement la laïcité est le seul moyen d'illustrer le premier article de la Déclaration des droits de l'homme : « Les hommes naissent libres et égaux en droits ». Elle n'est donc pas une idéologie comme une autre, elle est celle qui permet toutes les autres. Est-ce à dire que la laïcité considère que toutes les idéologies se valent ? Certainement pas, si l'on garde bien à l'esprit que la laïcité défend les droits fondamentaux de l'homme. La laïcité, par là même, défend la démocratie.

---

1. Montaigne, *Essais*, I, XXVI.

À l'autonomie intellectuelle des individus, au choix d'une société démocratique, se trouve associé un projet moral. C'est sans doute l'aspect qui a soulevé jusqu'à ces dernières années le moins de débats, dans la mesure où les contenus de la morale laïque et ceux des religions les plus répandues coïncidaient largement, même si les mots pour les désigner pouvaient différer. À partir du moment où la morale issue de religions va à l'encontre de cette morale « commune », où, par exemple, la guerre sainte est prônée, on ne peut plus se contenter d'un consensus mou : il est temps de réfléchir aux fondements de la morale laïque, si l'on veut éviter que celle-ci ne soit, au même titre que la vie intellectuelle et la vie politique, marquée par un dogmatisme plus ou moins conscient. Comme les autres domaines, la morale, dans un état laïc, requiert *une réflexion permanente sur les valeurs défendues*, et suppose même l'analyse critique de ces valeurs. Car l'histoire et l'observation du présent montrent la très grande difficulté, voire l'impossibilité, pour l'homme de définir de manière universelle un corps de valeurs. Il est donc de la plus grande importance que chacun exerce son esprit critique et se positionne dans une démarche continue de recherche pour s'approcher au plus près du juste<sup>1</sup>.

### LAÏCITÉ ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Forts du principe de neutralité, conscients des enjeux intellectuels, politiques et moraux de la laïcité, les enseignants sont invités à agir sur le terrain qui leur est propre. L'éducation est en effet, entre tous les aspects de la vie sociale, sans aucun doute le plus important parce qu'il contribue à l'existence présente de la laïcité mais surtout détermine la possibilité de sa permanence future.

Le fondement de l'action d'un enseignant laïc, donc de l'enseignant en France<sup>2</sup>, est de favoriser l'émergence de sujets autonomes. L'enseignant a réussi son œuvre éducative quand il a appris à ses élèves non seulement à se passer de lui, mais aussi à s'affranchir de toute tutelle et de tout dogmatisme. Pour cela, la première condition est de leur *donner accès aux connaissances qui permettent de comprendre le monde dans lequel ils vivent*. D'où le choix de notre système éducatif de pousser le plus loin possible la durée de la fréquentation scolaire, et,

---

1. Voir CONDORCET, Premier mémoire sur l'Instruction publique, Œuvres complètes, Paris 1804, IX p. 47 : Si quelques opinions (...) apparaissent dangereuses, ce n'est pas en faisant enseigner des opinions contraires, qu'elle doit les combattre ou les prévenir ;... c'est surtout en assurant aux bons esprits les moyens de se soustraire à ces erreurs ».

2. Depuis la Révolution, on considère que la Nation est la seule à pouvoir garantir l'exercice de la liberté, tout groupe social tendant à un contrôle partisan.

pendant une bonne partie de ce temps d'apprentissage, d'offrir un éventail large des connaissances possibles. D'où également l'obligation pour chaque enseignant de faire le pari de l'éducabilité de chaque enfant : tous les élèves peuvent progresser et les enseignants ont le devoir de les y aider, quels que soient leur origine sociale, leur appartenance religieuse, leur rythme d'apprentissage, leurs centres d'intérêt ou leur motivation. À défaut de cette instruction large, les élèves, devenus adultes, n'auraient d'autres ressources que de s'en remettre à d'autres et de leur accorder une confiance infondée. On sait que c'était le mode de fonctionnement au Moyen-Age, où les clercs, seuls détenteurs du savoir, détenaient le pouvoir ; on sait aussi que le risque n'est pas écarté à notre époque, où cette même critique a pu être formulée à l'encontre des « technocrates ». C'est pourquoi, dans la tradition humaniste, tel Panurge parti explorer le vaste monde en quête de la vérité symbolisée par la Dive Boutelle ou tel Pantagruel, sage étudiant avide de connaissances en tout genre, les élèves seront gagnants si on leur propose un très large accès aux connaissances. Ce n'est pas tout : dans la tradition encyclopédique, ces connaissances prennent sens si on les considère non pas de manière isolée, mais en système<sup>1</sup>, c'est-à-dire de telle manière que l'on rende compte des liens qui unissent les différents éléments entre eux. Le savoir ne saurait se contenter d'être purement disciplinaire, il s'enrichit des contacts entre les disciplines et ce faisant, permet à l'élève d'avoir une plus complète, moins restrictive du monde et démontrer, par exemple, les relations entre l'histoire et l'économie, entre l'économie et les mathématiques, entre les mathématiques et la musique. L'enseignant enseigne sa discipline mais, grâce à un travail d'équipe, l'inscrit dans un espace de connexion avec les autres disciplines.

Cependant les connaissances ne suffisent pas. Si l'on veut véritablement construire chez les élèves la liberté de penser, le plus important est sans doute la méthode. Transmettre des savoirs comme avec un entonnoir, disant Montaigne, ne prédispose pas à la réflexion. Asséner des vérités avec le seul argument d'autorité ne facilite pas l'autonomie<sup>2</sup>. Bien au contraire, l'activité intellectuelle de l'élève doit être stimulée dès le moment de la construction des connaissances. Le rôle de l'enseignant consiste à trouver les ressources didactiques et

---

1. *Encyclopédie*, article « Progrès » : « Le but d'une encyclopédie est de rassembler des connaissances éparses sur la surface de la terre, d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, et de le transmettre aux hommes qui viendront après nous. »

2. Bien évidemment il ne s'agit pas de réfuter les savoirs produits antérieurement. Mais leur meilleure légitimation sera de montrer comment ils ont été construits, voire comment ils ont été réfutés.



pédagogiques visant à *doter les élèves d'une méthode pour faire le meilleur usage des « outils » naturels dont ils disposent* : leurs cinq sens, qui sont une porte d'accès privilégiée au monde, leur sensibilité, qui leur permet d'apprécier une œuvre d'art en toute autonomie, leur intelligence manuelle, qui rendra possible une réalisation technologique sans qu'il soit nécessaire de fournir un mode d'emploi, et surtout la raison, grâce à laquelle ils pourront tirer le meilleur parti de leurs dispositions naturelles. C'est elle qui permet d'analyser les observations ou les sensations, c'est elle qui permet l'émission d'hypothèses compréhensives, c'est elle qui tire des conclusions et valide les acquis. C'est elle surtout que les élèves solliciteront constamment pour « ne recevoir jamais aucune chose pour vraie qu'[ils] ne la connussent évidemment être telle »<sup>1</sup>. Voilà ce que l'enseignant laïc peut développer chez ses élèves, pour que, le moment venu, ils soient capables de mettre en oeuvre les capacités qu'ils auront exercées pendant leurs études.

Tout en se dotant de connaissances variées, en s'équipant d'outils de compréhension du monde, les élèves aidés de leurs enseignants apprennent à accepter et à prendre en compte les cultures qui cohabitent dans le pays ; ils apprennent non seulement intellectuellement, mais surtout en actes que toute culture comporte des subcultures, et qu'à cette culture et à ces subcultures, s'ajoutent des cultures importées. Apprendre à vivre l'interculturalité à l'école, c'est, dans l'immédiat et pour l'avenir, accepter l'hétérogénéité, sans établir de hiérarchie entre les groupes, c'est accepter de *construire ensemble un espace commun de réflexion et d'action*, au-delà des limites posées par les différentes appartenances communautaires. L'initiation à la vie démocratique n'est pas qu'instruction civique, elle est, dès la scolarité, pratique au quotidien de la citoyenneté. Justifications d'un point de vue, rigueur d'une argumentation, débats réguliers sur des questions vives, partage de responsabilités dans la vie scolaire, élections de délégués pour les différents conseils, tels sont des moments privilégiés que l'école tend à promouvoir pour que les élèves se parlent, se comprennent et vivent ensemble malgré leurs différences. Tâche ardue pour les enseignants, pour les enseignants de toutes disciplines. Pour prendre un exemple concret, la laïcité moderne ne considère plus que parler de Dieu et de religion(s) fasse courir un risque à l'autonomie des sujets si l'on prend quelques précautions. L'étude des faits religieux permet en effet, à travers les cours d'histoire, de français, de philosophie, ou de disciplines artistiques, de regarder avec une distance critique les différentes religions, celles des autres, mais aussi la sienne propre, que la famille tend à présenter comme allant de soi. Désormais

---

1. Descartes, *Discours de la méthode*.

et dans ce cadre, il s'agit non de croire, mais de connaître les différentes croyances. De savoir notamment que par-delà les différences, des ressemblances existent, véritables espaces sur lesquels on peut fonder une société tolérante et originale, où l'intégration ne soit ni assimilation ni communautarisme. Ce sont de tels espaces que l'enseignant peut cultiver pour permettre aux élèves de se construire une identité qui ne soit pas pur conformisme à la culture d'origine. La laïcité comprend, par nature, un devoir d'interculturalité.

Ce travail d'enseignant et d'éducateur est rendu possible en France par une législation qui évolue au fil du temps mais qui a pour constante de veiller à la neutralité du système scolaire. Ainsi, les locaux scolaires doivent être neutres – mais un service d'aumônerie peut exister, à la demande des parents d'élèves, sur décision du Recteur. Ainsi les enseignants ont, comme tout un chacun, droit à la liberté de conscience, mais ils sont tenus de rester neutres dans l'exercice de leurs fonctions : ils ne peuvent exprimer aucune préférence religieuse, politique ou idéologique ; en particulier ils doivent éviter toute marque extérieure distinctive. En ce qui concerne les élèves, depuis la loi d'orientation de 1989, dite loi Jospin, ils bénéficient de la liberté d'information et d'expression, sous réserve de ne pas porter atteinte aux activités d'enseignement. C'est dans cet esprit qu'après la première affaire du foulard, le conseil d'État avait rendu un avis précisant que le port par les élèves de signe d'appartenance à une religion n'était pas incompatible avec la laïcité s'il n'y a ni provocation, ni prosélytisme, ni mise en danger, ni atteinte à la dignité. La dernière loi sur la laïcité, celle de mars 2004, est plus restrictive puisqu'elle interdit « le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ».

## **CONCLUSION**

En conclusion, on constate que la question de la laïcité dépasse largement celle, si médiatisée, du port d'une croix, d'un voile ou d'une kippa.

Pour autant, il ne faut pas négliger ces signes. Dans la volonté des élèves de manifester une appartenance religieuse transparait le plus souvent le désir de calquer son identité sur celle de sa communauté. Se penser copie conforme de son voisin est sans aucun doute dans un premier temps sécurisant et valorisant, notamment si l'on appartient à un groupe minoritaire. C'est, apparemment, revendiquer le droit à la différence. Mais peut-on le faire sans avoir au préalable pensé soi-même cette différence ?

Dans l'esprit du législateur français, le véritable enjeu de la laïcité est la construction de sujets autonomes intellectuellement, politiquement et moralement ; pour cela, la commande faite à l'école est d'élargir au maximum le

champ des connaissances, d'encourager des pratiques démocratiques et de développer une ouverture interculturelle. Faire connaître aux élèves les autres communautés, les vivre en bonne harmonie et en toute connaissance de cause, leur permettre d'accéder à une identité plurielle, qui n'abandonne pas son groupe d'origine et réussit à trouver un terrain d'entente avec autrui, voilà la vraie gageure : *penser soi-même comme un autre, et les autres comme soi-même.*